

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014

Compte rendu

L'an deux mille quatorze, le onze septembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Maire

Mme LAUNAY Marie-Claire, M. RAVÉ Jean-Marie, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel, Adjoints au Maire,

Mme PAVÉ Mauricette, M. GRASTEAU Daniel, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, Mme THOIREY Isabelle, M. BOISNARD Jean-Pierre, Mme SAHLI Sophie, M. BODSON Christian, Mme RALUY Sylvie, Conseillers Municipaux.

Mme CARREAU Claudie donne pouvoir à Mme NÉLET Annie.

M. NÉLET Olivier donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques.

M. GILLET Danick donne pouvoir à M. RAVÉ Jean-Marie.

M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à M. LEROY Michel.

Etaient Absents excusés : M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, M. NÉLET Olivier, Mme LAMBRON Céline.

Etait Absent : néant

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

Mme Sylvie RALUY est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2014 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

FINANCES

1. Rapport annuel service public de l'eau potable 2013 du SIAEP de Bessé sur Braye (Délibération n°201409DL157)

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ainsi que le rapport financier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de ce rapport.

2. Rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Pays Calaisien (Délibération n°201409DL158)

Conformément à la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (loi du 12 juillet 1999, dite « Chevènement »), les présidents des EPCI (à chaque fiscalité propre ou non) doivent adresser, avant le 30 septembre de chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport, par voie électronique, retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci.

M. le Maire a communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, un exemplaire du rapport d'activité de l'année 2013 remis par le Président de la Communauté de Communes du Pays Calaisien.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu la synthèse des séances de travail du Conseil Communautaire,

- Prend acte du rapport d'activités 2013.

3. Bessé SUBAQUA : convention de mise à disposition de la piscine municipale (Délibération n°201409DL159)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit de l'association « BESSE SUBAQUA » qui prendra effet à la date de signature des deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à signer la convention de la mise à disposition de la piscine municipale à l'association « BESSE SUBAQUA ».

4. Organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel – modification de la régie (Délibération n°201409DL160)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à modifier la régie de recettes et de dépenses pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération en date du 16 mars 2011, portant institution d'une régie de recettes et d'avances pour des événements à caractère culturel et sportif,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 4/09/2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

➤ Décide de modifier l'article 17 de la régie de recettes et de dépenses pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif, comme suit :

Manifestations ou spectacles 2014 :

1° Manifestations à caractère culturel des 20 et 21 septembre 2014 : Journées européennes du patrimoine

a) **Dates d'ouverture et de fermeture de la régie : 20 et 21 septembre 2014**

Encaissement des produits servis en buvette

5. Organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel – modificatif tarif du Spectacle de la Tournée Verte (Délibération n°201409DL161)

Suite à une erreur matérielle, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir modifier la délibération N° 201406DL112 du 20 juin 2014 instaurant des tarifs pour le spectacle « Brassens et Compagnie par les pieds s'entêtent » par l'association LAMUSE de Rouen « La Tournée Verte.com ».

Il propose de dénommer le tarif créé « B » en lieu et place du tarif « A », le tarif restant inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

➤ Accepte les modifications apportées à la délibération N° 201406DL112 du 20 juin 2014 comme indiqué ci-dessus.

6. Budget commune : Décision modificative n°3 (Délibération n°201409DL162)

M. le Maire expose que s'agissant du budget principal de la commune, il convient de procéder à une décision modificative n° 3 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

022 Dépenses imprévues	- 3 580.00€
023 OS Virement à la section d'investissement	+ 3 580.00€
Total	0.00€
6068 Autres matières et fournitures	+ 2 000.00€
6413 Personnel non titulaire	+15 400.00€
6454 Cotisations aux ASSEDIC	+ 4 600.00€
Total	+ 22 000.00€

Section de fonctionnement – Recettes

6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	+20 000.00€
7788 Produits exceptionnels divers	+ 2 000.00€
Total	+ 22 000.00€

Section d'investissement – Recettes

021 OS Virement de la section de fonctionnement	+ 3 580.00€
---	-------------

Section d'investissement – Dépenses

2158 op.58 Autres installations, matériel, outillage	+ 910.00€
2158 op.90 Autres installations, matériel, outillage	+ 2 670.00€
Total	+ 3 580.00€
2184 op.80 Mobilier	+ 630.00€
2188 op.80 Immobilisations corporelles	- 630.00€
2152 op.80 Installation de voirie	- 1000.00€
2135 op.80 Installations générales	+ 1000.00€
Total	0.00€
2051 op 14 Concessions et droits similaires	+ 5 500.00€
2183 op 14 Matériel de bureau et informatique	- 1 500.00€
2184 op 14 Mobilier	- 4 000.00€
Total	0.00€
2313 op 11 Constructions (Château)	+ 8 000.00€
2315 op 27 Installations, matériel (Voirie)	- 8 000.00€
Total	0.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune.

7. Convention de mise à disposition de locaux et d'un véhicule avec la Société RESTAUVAL (Délibération n°201409DL163)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de locaux (self, restaurant scolaire et cantine de l'école maternelle), et d'un véhicule avec la Société RESTAUVAL, à titre gratuit, suite au nouveau contrat entre la commune et la Société RESTAUVAL pour une période de 3 ans avec effet à la date de la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux (self, restaurant scolaire et cantine de l'école maternelle), et d'un véhicule avec la Société RESTAUVAL, à titre gratuit avec effet à la date de la signature de la convention.

8. Participation aux frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule communal par la Société RESTAUVAL pour la livraison des repas du personnel d'ARJO WIGGINS (Délibération n°201409DL164)

M. le Maire rappelle la demande du Comité d'Entreprise ARJO WIGGINS sollicitant la fourniture des repas au personnel par la Société RESTAUVAL, tous les jours de la semaine avec l'utilisation du véhicule de la commune, moyennant une participation de 46 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Accepte cette proposition et autorise M. le Maire à émettre les titres correspondants à l'Entreprise RESTAUVAL.

9. Rythmes scolaires 2013-2014 – aides du fonds d'amorçage (Délibération n°201409DL165)

La Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a redistribué les heures de cours dans les écoles primaires et maternelles sur quatre jours et demi au lieu de quatre jours. En complément, les collectivités doivent proposer une offre d'activités périscolaires.

La commune de Bessé-sur-Braye met en place les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à la rentrée scolaire 2014/2015.

Un fonds dénommé "fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré" a été institué en faveur des communes, à hauteur de 50 Euros par enfant scolarisé sur leurs communes, montant fixé par arrêté ministériel du 2 août 2013 et éventuellement une dotation supplémentaire de 40 EUR par enfant si les communes sont éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale.

Il vise à contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat dans le cadre de la réorganisation des rythmes scolaires.

Les aides apportées par le fonds sont calculées en fonction du nombre d'élèves éligibles scolarisés dans la commune.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter ces aides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande d'aide du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires.

10. Contrat de dépôt aux archives Départementales du Charrier de Courtanvaux avec le Conseil Général de la Sarthe (Délibération n°201409DL166)

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de dépôt du charrier du Château de Courtanvaux, par le Conservateur en chef du Patrimoine, à la Direction des Archives Départementales,

Elle prendra en charge les frais de conservation matérielle, de classement et d'inventaire du charrier, sous forme d'originaux (20 mètres linéaires).

A cet effet, un contrat est établi entre la commune et les Archives Départementales.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce contrat de dépôt du charrier de Courtanvaux avec les Archives Départementales de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise M. le Maire à signer le contrat de dépôt du charrier du Château de Courtanvaux avec les Archives Départementales de la Sarthe.

11. Programme Leader 2014-2020 (Délibération n°201409DL167)

M. le Maire informe les membres présents que le Pays du Perche Sarthois va présenter une candidature pour être éligible au fonds Leader (Europe) pour 2014-2020.

Les communes sont donc invitées à présenter des fiches projets relatives aux thématiques de **solidarité territoriale**, de la **transition énergétique** et de **l'environnement**.

Le montant minimum fixé pour l'inventaire des projets est de 5 000 € pour les projets d'études ou de diagnostics et de 10 000 € pour les projets d'investissement, de travaux...

Les fiches proposées par le bureau de municipalité concernent :

- Les travaux de consolidation du Château de COURTANVAUX
- La réhabilitation de l'ancienne bibliothèque
- L'isolation du foyer culturel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le programme de travaux présenté ci-dessus.

PERSONNEL

12. Fixation du nombre de représentants du personnel et institution ou non du paritarisme au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (Délibération n°201409DL168)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu le décret 83.603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au Travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 7 août 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 51 agents et justifie la création d'instances paritaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, pour le C.T. et le C.H.S.C.T. :

- Fixe, à trois (3), le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Décide, à l'unanimité, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décide, à l'unanimité, le recueil, par le comité technique et le C.H.S.C.T, de l'avis des représentants de la commune.

M. le Maire est chargé d'informer les syndicats de ces nouvelles dispositions différentes en ce qui concerne les quatre représentants annoncés dans la consultation adressée par le courrier du 7 août 2014.

13. Contrat à durée déterminée pour le service de la piscine sous forme d'un contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) (Délibération n°201409DL169)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins du service de la piscine municipale, il serait nécessaire d'embaucher un agent sous la forme d'un contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Il conviendrait donc de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer un contrat à durée déterminée pour le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour notamment l'entretien des locaux de la piscine à compter du 1^{er} octobre 2014 et ce pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise M. le Maire à signer un contrat à durée déterminée à temps complet (35 heures hebdomadaire) pour l'emploi d'un **adjoint technique de 2^{ème} classe du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.**
- Autorise M. le Maire à signer une Convention tripartite entre l'agent recruté, la commune et pôle emploi.

URBANISME

14. Bibliothèque – Demande de subvention dans le cadre du nouveau contrat régional du Pays du Perche Sarthois (Délibération n°201409DL170)

M. le Maire expose que s'agissant de la construction de la bibliothèque-médiathèque, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays du Perche-Sarchois, dans le cadre du Nouveau Contrat Régional (NCR) 2014-2017 approuvé le 14 avril 2014, contrat signé entre la RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE et LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS.

Ce contrat arrête une liste d'opérations éligibles, et la commune sollicite une aide de 33 857 € pour la construction de la bibliothèque-médiathèque.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de réitérer son approbation au projet de construction (en cours), d'approuver le plan de financement joint et de l'autoriser à solliciter une subvention de 33 857 € au titre du NCR 2014-2017.

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL	%
	H.T	TTC			
TRAVAUX BÂTIMENT	627 022,25	752 426,75	Apport public : - Etat DRAC (40%) - Base 1 ^{ère} tranche : 320 401€, versée en 11/2013 - Etat DRAC (40%) – - Base 2 ^{ème} tranche : 594 179,81€ x 40% = 128 161,92€ CONSEIL GÉNÉRAL Base : 594 179,81€ Nouveau Contrat Régional, Pays du Perche Sarthois Base : 338 570€	128 161,00	40
HONORAIRES ET ANNEXES	67 460,27	80 838,19		109 510,93	40
				118 835,97	20
				33 857,00	10
MOBILIER	50 000,00	60 000,00	Subventions en demande Etat DRAC CONSEIL GÉNÉRAL	20 000,00 10 000,00	40 20
INFORMATIQUE (Matériel et Logiciels)	13 333,33	16 000,00	Subventions en demande Etat DRAC CONSEIL GÉNÉRAL	6 666,66 2 666,66	50 20

ACHATS DOCUMENTS TOUS SUPPORTS	20 000,00	24 000,00	Subvention en demande DRAC	6 000,00	30
			PRÊT	100 000,00	
			Autofinancement	242 117,62	
TOTAL	777 815,85	933 264,94	TOTAL	777 815,85	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Réitère son approbation au projet de bibliothèque-médiathèque
- Approuve le plan de financement joint
- Autorise M. le Maire ou ses Adjoints à solliciter une subvention de 33 857 € et à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays du Perche-Sarchois, dans le cadre du Nouveau Contrat Régional (NCR) 2014-2017.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

15. Bibliothèque – Demande de subvention auprès de la DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) pour l'acquisition du logiciel de gestion de la bibliothèque, matériel informatique et bureautique. (Délibération n°201409DL171)

M. le Maire expose que s'agissant de la construction de la bibliothèque-médiathèque, il convient de solliciter une subvention auprès du DRAC, pour l'acquisition du logiciel de bibliothèque, et du matériel informatique, ainsi que du photocopieur de la nouvelle bibliothèque-médiathèque. Il précise qu'un appel d'offres a été lancé et que les offres des candidats retenus s'élèvent H.T. à :

LOT 1: Logiciel de gestion de bibliothèque attribué DECALOG pour 4 350,00 €

LOT 2 : Matériel informatique attribué à AXN Informatique pour 8 822,00 €

LOT 3 : Copieur/imprimante/scanner attribué à DACTYL BURO pour 3 190,00 €

M. le Maire présente le plan de financement de l'opération et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention de 50% du montant H.T auprès de la DRAC, et à déposer un dossier de demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Acquisition d'un logiciel de gestion de bibliothèque	4 350.00€	Subvention DRAC (50%)	8 181.00€
Acquisition de matériel informatique	8 822.00€	Subvention Conseil Général (20%)	3 272.40€
Acquisition d'un copieur/imprimante/scanner	3 190.00€	Autofinancement HT	4 908.60€
MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES DEPENSES HT	16 362.00€	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES RECETTES	16 362.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Approuve le plan de financement
- Autorise M. le Maire ou ses Adjoints à solliciter une subvention d'un montant de 50% auprès de la DRAC et à déposer un dossier de demande de subvention
- Autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

16. Bibliothèque – Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition du logiciel de gestion de la bibliothèque et matériel informatique, et bureautique. (Délibération n°201409DL172)

M. le Maire expose que s'agissant de la construction de la bibliothèque-médiathèque, il convient de solliciter une subvention auprès du conseil Général, pour l'acquisition du logiciel de bibliothèque, et du matériel informatique, ainsi que du photocopieur de la nouvelle bibliothèque-médiathèque. Il précise qu'un appel d'offres a été lancé et que les offres des candidats retenus s'élèvent H.T. à :

LOT 1: Logiciel de gestion de bibliothèque attribué DECALOG pour	4 350,00 €
LOT 2 : Matériel informatique attribué à AXN Informatique pour	8 822,00 €
LOT 3 : Copieur/imprimante/scanner attribué à DACTYL BURO pour	3 190,00 €

M. le Maire présente le plan de financement de l'opération et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention de 20% du montant H.T auprès du Conseil Général, et à déposer un dossier de demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Acquisition d'un logiciel de gestion de bibliothèque	4 350.00€	Subvention DRAC (50%)	8 181.00€
Acquisition de matériel informatique	8 822.00€	Subvention Conseil Général (20%)	3 272.40€
Acquisition d'un copieur/imprimante/scanner	3 190.00€	Autofinancement HT	4 908.60€
MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES DEPENSES HT	16 362.00€	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES RECETTES	16 362.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Approuve le plan de financement
- Autorise M. le Maire ou ses Adjointes à solliciter une subvention d'un montant de 20% auprès du CONSEIL GÉNÉRAL et à déposer un dossier de demande de subvention
- Autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

17. ARJOWIGGINS – Extension du Plan d'épandage

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la SAS ARJOWIGGINS Papiers Couchés est autorisée sous réserve du strict respect des dispositions de l'arrêté Inter préfectoral en vigueur (N°201454-0025 du 3 juin 2014) et du droit des tiers, à procéder à l'épandage des boues issues du traitement des eaux de la papeterie de Bessé sur Braye et Bonneveau sur des parcelles situées en INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER et SARTHE.

Les prescriptions, les conditions de l'arrêté, et les parcelles concernées sont consultables en Mairie ou sur le site de la préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

18. Remerciements

L'École de Musique Intercommunale remercie la commune de Bessé-sur-Braye d'avoir accordé une subvention à la chorale « Emichante » pour sa participation au concert d'ouverture de la saison du Carnegie Hall de New York avec au programme la Misa Tango du compositeur argentin Martin PALMERI.

Cette œuvre sera donnée également le samedi 23 mai 2015 à l'Abbaye de l'Épau en présence du compositeur.

19. Affaires Diverses

19.1. Affaire AEREL

Le différend qui oppose la société AEREL à l'entreprise MALLET (sablage) – ZA les Chapelles, et l'attitude adoptée par la commune dans cette affaire ont été évoqués. La réponse de M. le Maire a été lue aux membres du Conseil Municipal présents.

19.2. Journées du Patrimoine et Comice Agricole

Les conseillers Municipaux ont été sollicités pour leur participation à ces manifestations.

**Tableau récapitulatif des travaux, des fournitures et des services de 4 000 € à 200 000 € HT
(De mai à août 2014)**

TRAVAUX

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
3/06/2014	Voirie – Programme 2014	Plateforme CG72	-HRC -COLAS -TRIFALUT -PIGEON	Entreprise PIGEON (72 Cherré)	71 461.60€
13/06/2014	Réfection des voies communales	Lettre de consultation	-BUREAU TP -PIGEON	Entreprise PIGEON (72 Cherré)	50 924.83
28/07/2014	Réfection gouttières (Petit Château avec maison + Préau école Groupe 2)	Lettre de consultation	-Jean-Louis LAMBRON -Les Charpentes de la Couarde	Les Charpentes de la Couarde (72 La Chapelle-Huon)	12 967.20€

FOURNITURES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue

SERVICES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
1/08/2014	Confection et fourniture des repas scolaires et des personnes âgées	Plateforme CG72	-API Restauration (72) -Restoria (49 Angers) -Restauval	RESTAUVAL (72)	87 306.50€ pour une année

TABLEAU DES DELIBERATIONS

201409DL157	Rapport annuel service public de l'eau potable 2013 du SIAEP de Bessé sur Braye
201409DL158	Rapport d'activité 2013 de la communauté de communes du Pays Calaisien
201409DL159	Bessé Subaqua : convention de mise à disposition de la piscine municipale
201409DL160	Organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel – modification de la régie
201409DL161	Organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel – modification tarif du Spectacle de la Tournée Verte
201409DL162	Budget commune : Décision modificative n°3
201409DL163	Convention de mise à disposition de locaux et d'un véhicule avec la société RESTAUVAL
201409DL164	Participation aux frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule communal par la société RESTAUVAL pour la livraison des repas du personnel d'Arjo Wiggins
201409DL165	Rythmes scolaires 2013-2014 – aides du fonds d'amorçage
201409DL166	Contrat de dépôt aux archives Départementales du Charrier de Courtanvaux avec le Conseil Général de la Sarthe
201409DL167	Programme Leader 2014-2020
201409DL168	Fixation du nombre de représentants du personnel et institution ou non du paritarisme au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail
201409DL169	Contrat à durée déterminée pour le service de la piscine sous forme d'un contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)
201409DL170	Bibliothèque – Demande de subvention dans le cadre du nouveau contrat régional du Pays du Perche Sarthois
201409DL171	Bibliothèque – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'acquisition du logiciel de gestion de la bibliothèque, matériel informatique et bureautique
201409DL172	Bibliothèque – Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition du logiciel de gestion de la bibliothèque et matériel informatique, et bureautique

TABLEAU DES DECISIONS

22/07/2014	201407DC035	Vérification alarme incendie piscine - VISBECQ
24/07/2014	201407DC036	Avenant au contrat d'assurance SMACL
25/08/2014	201408DC037	DIA (16) - 12 rue du 8 mai 1945
25/08/2014	201408DC038	DIA (17) - La Livonnière
25/08/2014	201408DC039	DIA (18) - 7 rue Georges Sand
25/08/2014	201408DC040	DIA (19) - les Parcs
25/08/2014	201408DC041	DIA (20) - 68 rue du 8 mai 1945
09/09/2014	201409DC042	DIA (21) - Le Gast (ZE 45 et 46)
09/09/2014	201409DC043	DIA (21) - Le Gast (ZE 59)
11/09/2014	201409DC044	Achat logiciel de gestion - bibliothèque/médiathèque - DECALOG
11/09/2014	201409DC045	Achat matériel informatique - bibliothèque/médiathèque - AXN
11/09/2014	201409DC046	Achat copieur - bibliothèque/médiathèque - Dactyl Buro

Séance levée à 23 heures

Secrétaire de séance,
Mme Sylvie RALUY



Le Maire,
M. Jacques LACOCHE



Conseillers Municipaux,

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LACOCHE	Jacques	Maire	
LAUNAY	Marie-Claire	Maire-Adjointe	
RAVE	Jean-Marie	Maire-Adjoint	
NELET	Annie	Maire-Adjointe	
LEROY	Michel	Maire-Adjoint	
PAVE	Mauricette	Conseillère	
GRASTEAU	Daniel	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
FERRAND	Brigitte	Conseillère	
THOIREY	Isabelle	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	
SAHLI	Sophie	Conseillère	
BODSON	Christian	Conseiller	
RALUY	Sylvie	Conseillère	